

# MANDELIEU-LA-NAPOULE

## TERRAIN DE GOLF

### DIT GOLF-CLUB DE CANNES

Alpes Maritimes

**28**

Site Inscrit

#### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

##### Site Inscrit

Arrêté du 9 janvier 1942

##### Propriété

Publique et privée

##### Superficie

63 ha

##### Autres mesures de protection concernant le site

Rayon de protection de 500 mètres :

- MH inscrit Château de la Napoule et jardins (16/01/1947)
- SI Bande côtière de Nice à Théoule (10/10/1974)

##### Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Massif de l'Estérel oriental (03/01/1996)



#### COMPOSANTES DU SITE

##### Motivation de la protection

Le parcours de golf de Cannes-Mandelieu fut créé par le grand duc Michel de Russie à la fin du XIXème siècle pendant son exil à Cannes. En 1891, au retour d'un voyage en Ecosse, il entreprit d'aménager ce terrain pour pratiquer ce qui était une discipline nouvelle. Le 9 trous d'origine est créé dans une pinède de pins parasols séculaires par Harry Shapland Colt, architecte paysagiste anglais, concepteur réputé de parcours. Le club house de style normand à colombage fait partie du plan initial. De façon originale, il est établi de part et d'autre de l'embouchure de la Siagne. Autre trait saillant, il est traversé dans toute sa longueur par une voie ferrée. Proche du champ de course de Mandelieu, du terrain d'aviation de la Bocca, et des gares ferroviaires PLM, c'est au début du XXème siècle un lieu prisé et fréquenté par la bonne société en villégiature ou venue s'installer autour du littoral de la Côte d'Azur.

Dans les années 1940 la campagne entre Cannes et Mandelieu formait un paysage ouvert assez préservé. Le développement d'activités industrielles attira l'attention du ministère des Beaux Arts qui nota l'existence « d'un fort beau terrain de golf, constituant un écran entre les installations industrielles de la Bocca et l'agglomération de séjour de la Napoule les Bains, qu'il y aurait le plus grand intérêt à conserver intact comme espace libre dans une région de la Côte d'Azur dont on peut prévoir le développement inéluctable. » Courrier du 1er décembre 1941.

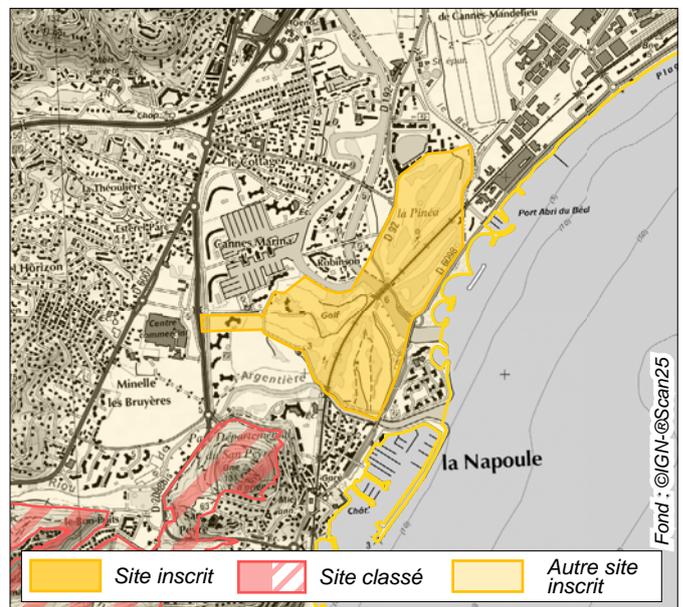
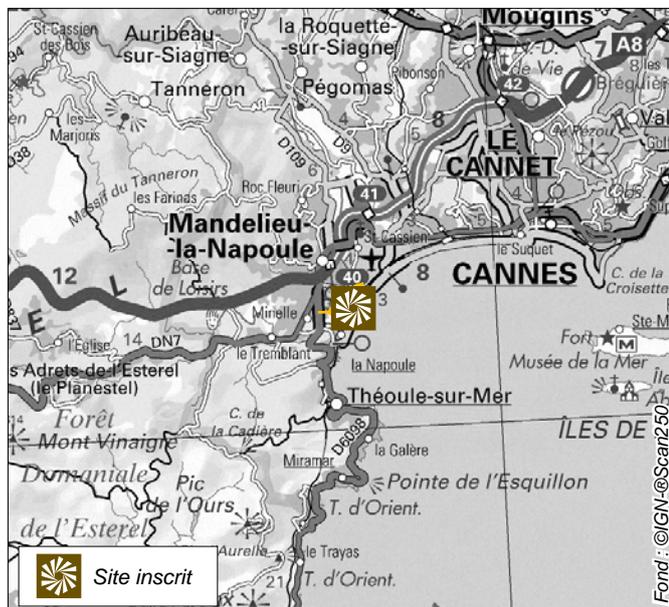
## Etat actuel / Observations

Le golf et sa pinède constitue aujourd'hui une grande coupure verte dans le tissu urbain et industriel occupant la plaine littorale de la Siagne. Les pins parasol de la pinède sont remarquables et confèrent à ce club une atmosphère de sérénité et un caractère unique. Un certain nombre de pins parasols disparus ont été remplacés par d'autres essences (eucalyptus,...). Un ensemble résidentiel a été bâti sur le saillant ouest du site.

Les rives de la Siagne et de l'Argentière (limite sud) ont été artificialisées : enrochements, quai, aires de stationnement en enrobé, RD92. En amont du site le cours de la Siagne a été modifié, et la *Cannes Marina* s'est greffée sur son ancien lit.

Le parcours a été porté de 9 à 18 trous en 1997 et s'étend aujourd'hui sur 74 ha. D'accès réservé aux membres du club, il reçoit environ 45.000 amateurs annuellement.

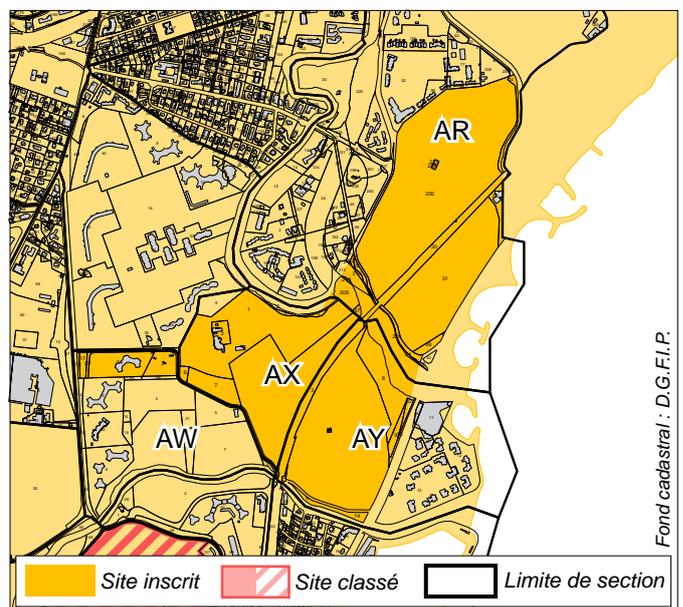
### LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



### Arrêté du 9 janvier 1942

Est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le terrain dit «Golf-Club de Cannes» situé sur le territoire de la commune de Mandelieu (Alpes Maritimes) de part et d'autre de la Siagne entre les installations industrielles de la Bocca et l'agglomération de la Napoule les Bains.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section AR parcelles n°28, 29, 30, 31, 33, 34, 84, 85, p, 89, 97, 205, 209p, 210, 211, 213p, 214, 216p, 228, 236, 237 ; Section AX parcelles n°1, 2, 3p, 4 à 8 ; Section AY parcelles n°1 à 7, 8p, 9, 14, 15p, 22p ; Section AW parcelles n°2, 17, 18, 29, 54, 55.



Report du périmètre sur le cadastre actuel